



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-085

OBJET : Point 7. 3 : Désignation d'un délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :
22 juin 2026.

Dates de publication :
22 juin 2026.

**Nbre de conseillers en
exercice : 27**

Nbre de votants : 26
(21 présents prenant part
au vote + 5 pouvoirs)

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BELLON Loïc, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BOUCAUT Jean-Baptiste, BEAUSSART Magali, HAMELET Romain, LEGUEDOIS Alexia.

Etaient absents :

BOURGOGNE Julien (excusé), BOLAND Vanessa (pouvoir à VEILLÉ Christophe), VANHALST Stéphanie (pouvoir à LEHMULLER Jean-Pierre), FOUNS Grégory (pouvoir à LEGUEDOIS Alexia), NOUVEL Glwadys (pouvoir à DOLATABADI Serge), PASQUIER Hugo (pouvoir à BOUCAUT Jean-Baptiste).

Secrétaire de séance : Monsieur VEILLÉ Christophe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Elections Municipales du 15 mars 2026,

Considérant l'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

Considérant la sollicitation de la Communauté de Communes du Pays Houdanais demandant aux conseillers municipaux de désigner leur représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que Monsieur le Président de la CCPH, Monsieur Jean-Marie Tétart, n'est pas membre de droit à la C.L.E.C.T,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation du représentant à mains levées,

Considérant que seul Monsieur Jean-Marie Tétart, Maire, a fait acte de candidature,

Après avoir procédé au vote à main levée,

Article 1. PROCEDE à la désignation du représentant de la Ville pour faire partie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la CCPH.

Article 2. Résultats du vote :

- Nombre de votants : 26,
- Nombre de voix obtenues : 26.

Page 2/2

DELIBERATION n° 2026-DEL-085

OBJET : Désignation d'un délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)..

Article 3. PROCLAME élu en qualité de représentant de la Ville pour faire partie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la CCPH, Monsieur Jean-Marie Tétart qui déclare accepter cette fonction.

Article 4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Article 5. Ampliation sera transmise à la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

Le Secrétaire de séance,
Christophe VEILLÉ.



A HOUDAN, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 13 juillet 2026 16:54
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260713-16776.xml;
078-217803105-20260630-2026_DEL_085-DE-1-2_16981.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_085

Objet acte: Désignation d'un délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7-Intercommunalite

Identifiant Acte: 078-217803105-20260630-2026_DEL_085-DE

Rapport d'erreur(s):